

L'an deux mille vingt six, le dix avril à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 1 avril 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 38

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT, David MULLER, Stéphanie FRESNAIS, François PEDRONO, Hervé VAN COLEN, Jacques MARIE, Roméo FROT, Claude BENOIST, Philippe LANGLOIS, Régine CURZYDLO, Françoise LEFRANC, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Pascal FEMINIER, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Pierre-Alain DE MALLERAY, Ihsane ROUX, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Dominique VAUTIER, Rodolphe DUGON, Nathalie DE FOUQUIERES, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Nicolas SAUVAGE, Christine BONNIEUX, Philippe JUBERT, Nathalie DALLONGEVILLE, Jean-Michel BROGNIEZ, Rémy PAPOZ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Anne LIMOGES, pouvoir à François PEDRONO

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D023_100426

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération déterminant le nombre de vice-présidents et autres membres du Bureau en date du 10 avril 2026 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents et autres membres du Bureau annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents et autres membres du Bureau doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Il est procédé, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président — au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages —, à l'élection de chaque Vice-Président et autres membres du Bureau.

Le Conseil Communautaire

DÉCIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants, élus vice-présidents et autre membre du Bureau et les déclare installés :

- Premier Vice-Président : Michel MARESCOT
- 2^{ème} Vice-Président : David MULLER
- 3^{ème} Vice-Président : Stéphanie FRESNAIS
- 4^{ème} Vice-Président : François PEDRONO
- 5^{ème} Vice-Président : Hervé VAN COLEN
- 6^{ème} Vice-Président : Jacques MARIE
- 7^{ème} Vice-Président : Roméo FROT
- 8^{ème} Vice-Président : Claude BENOIST
- 9^{ème} Vice-Président : Philippe LANGLOIS
- 10^{ème} Vice-Président : Régine CURZYDLO
- 11^{ème} Vice-Président : Françoise LEFRANC
- Autre membre du Bureau : Guillaume CAPARD

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Roméo FROT
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

